1950-2020

70 ans de gestion du Grand Gibier et de formation des chasseurs

1951 - Au Salon de la Chasse et de la Vènerie, première manifestation cynégétique nationale de l'après-guerre (au Palais des glaces à Paris) François Sommer, président fondateur de l'ANCGG, présente au président de la République M. Vincent Auriol, une carabine à lunette, matériel très peu connu en France à l'époque.

Préface

L'Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier célèbre en 2020 son soixante-dixième anniversaire.*

Comment la petite association de dix personnes, constituée en 1950 par François Sommer, a-t-elle pu se transformer en une grande association nationale reconnue d'utilité publique ?

Ce développement repose en premier lieu sur la vision de son fondateur, homme d'exception, grand résistant, capitaine d'industrie audacieux et chasseur éclairé. Il a, dès le départ, tracé les grandes valeurs de l 'association : la gestion raisonnée des espèces, le respect de l'animal, l'esprit naturaliste.

Accompagné par des personnalités passionnées et influentes, il a su convaincre les plus hautes autorités d'accomplir les réformes cynégétiques qui ont favorisé le renouveau des populations d'ongulés sauvages.

Ce développement tient, en second lieu, à notre action constante d'information des chasseurs en s'appuyant sur l'acquisition de connaissances et sur une ambition éthique, l'ensemble constituant une véritable culture du grand gibier.

Ces valeurs ont permis de convaincre de plus en plus d'adhérents et de faire de l 'ANCGG une association populaire forte aujourd'hui de plus de 8 000 membres, où tous les modes de chasse du grand gibier sont représentés.

L'ANCGG continue de demeurer une force de propositions, notamment dans les relations avec les milieux forestiers et le monde agricole, si importantes pour la bonne pratique de notre passion.
L'historique ci-après, réalisé par Bernard Fievet, Jacky Martin et Guy Bonnet, retrace 70 ans de projets, de combats, de succès. Une belle histoire accomplie grâce aux efforts et à l'enthousiasme de milliers de chasseurs qui se sont investis dans l'association et dont certains consacrent, chaque année, de nombreuses heures à la formation de leurs pairs.

Gérard Bedarida
Président de l'ANCGG

**Les festivités ont été reportées en 2021 pour cause de Covid*

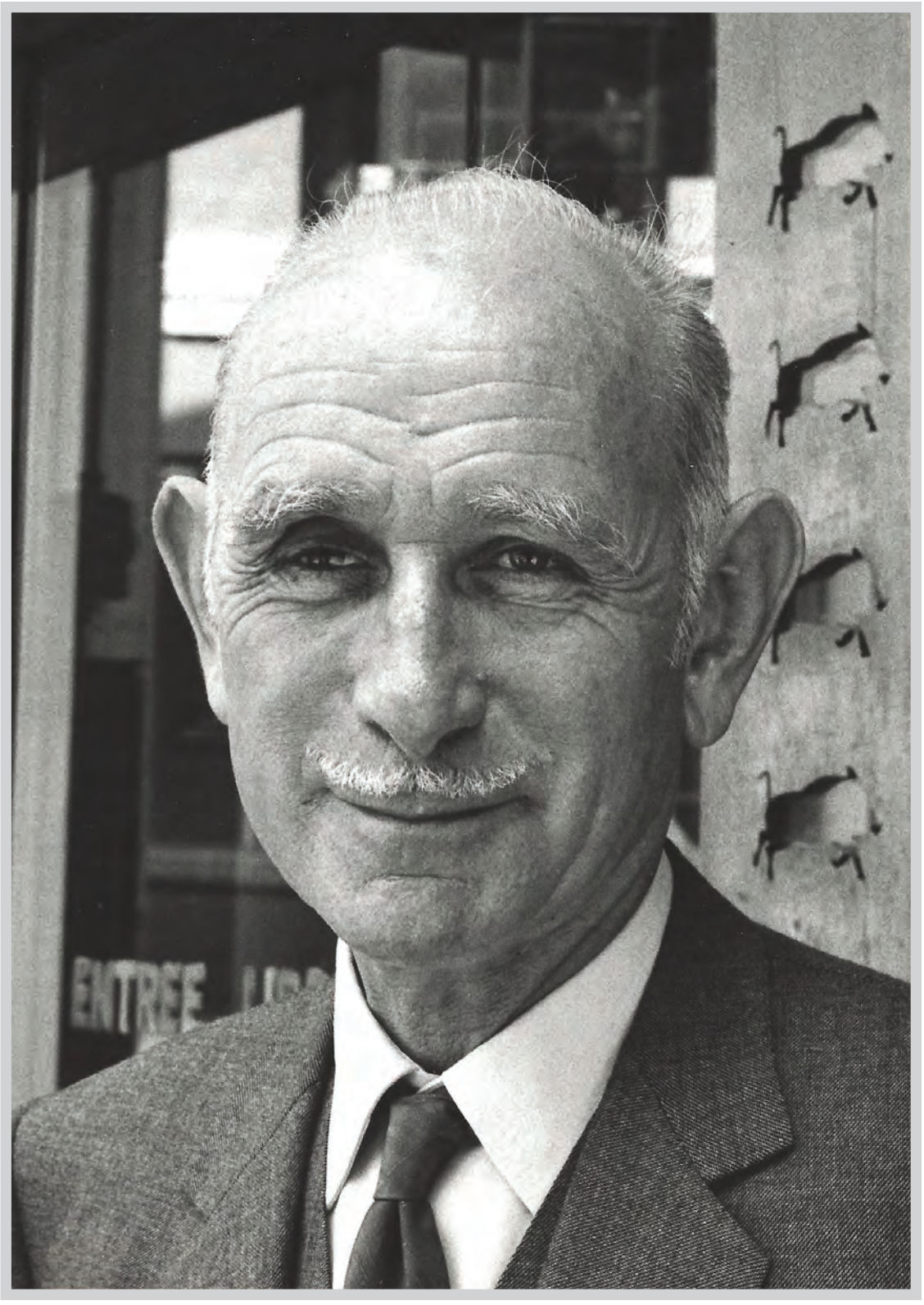

François Sommer, président/fondateur de l'ASCGG, à qui nous devons le renouveau des ongulés sauvages en France et la création d'une culture cynégétique du grand gibier.

1950
Création de l'ASCGG

À la fin des années 40, la situation de la grande faune de notre pays est déplorable. Les forêts sont dépourvues de sangliers et de chevreuils, les montagnes, de chamois et d'isards. Le cerf n'existe plus guère que dans quelques massifs de vènerie.

La chasse française manque d'une réglementation adaptée. La seule limitation des périodes d'ouverture à quelques jours se révèle incapable de freiner les abus et de donner un caractère de sportivité à la chasse du grand gibier. C'est à partir de son « laboratoire » de Belval, dans les Ardennes, que François Sommer, industriel de pointe, héros de la Résistance et chasseur passionné, va *« Essayer d'inculquer un esprit correct de la chasse en même temps qu'une connaissance des bêtes sauvages et plaider en faveur d'une coexistence de la vie animale et de l'exploitation de son surplus. »*

En 1950, avec dix personnalités choisies pour leur communauté de vue sur la situation, François Sommer crée l'Association Sportive des Chasseurs de Grand Gibier (ASCGG). Claude Hettier de Boislambert, Grand Chancelier de l'Ordre de la Libération, en est le co-fondateur et le Président d'honneur.

Charte de Saint Germain

Le grand gibier constitue un admirable patrimoine naturel. Toutes les espèces doivent en être sauvegardées et leur qualité maintenue, pour le bénéfice de tous ceux qui aiment et respectent la nature.

La chasse, à qui incombe la régulation du gibier doit donc maintenir dans nos massifs boisés de plaine ou de montagne une vie animale aussi abondante et variée que possible. Elle doit aussi veiller à ce qu'il ne soit pas porté atteinte à la pérennité de la forêt et à ce que les légitimes intérêts des agriculteurs et des sylviculteurs ne soient pas lésés.

Compte tenu de ces impératifs, et au-delà des règlements que chacun a l'obligation de respecter, les chasseurs de grand gibier doivent orienter leur activité vers une véritable gestion des populations sauvages.

En conséquence, leurs principaux objectifs se définissent ainsi :

- Favoriser la chasse et la gestion durable du grand gibier en France, quand les prélèvements sont équilibrés et pratiqués avec le respect de l'animal.
- Acquérir le meilleur niveau possible de connaissances en matière de biologie, et de comportement du grand gibier, ainsi que ses rapports avec l'environnement dans lequel il vit et évolue.
- Améliorer les procédés de chasse, afin de maintenir les populations animales à un niveau optimal, tant en nombre qu'en qualité, en fonction des ressources du milieu.
- Savoir mettre en œuvre les méthodes modernes d'aménagement des territoires, pour rendre plus favorables les conditions d'existence du grand gibier et diminuer ses dégâts.
- Veiller sur l'état sanitaire et l'évolution qualitative des cheptels par des moyens de contrôle biologiques appropriés.
- Considérer que le trophée n'est pas un but en soi,et ne doit être l'objet d'aucune compétition.
- Utiliser à bon escient les armes et les munitions les plus adéquates, afin que les tirs s'effectuent dans les meilleures conditions possibles et de la façon la plus humanitaire.
- Promouvoir la recherche systématique de tout grand gibier blessé, notamment à l'aide d'un chien spécialement éduqué, chaque animal perdu étant à inscrire comme un échec cynégétique et un gâchis des ressources naturelles.
- Favoriser la lutte contre le braconnage, qui constitue une atteinte grave contre la conservation de la nature.
- Participer à une action associative qui a pour but de promouvoir une gestion cynégétique compétente et rationnelle du grand gibier.

Les principaux objectifs de l'ASCGG sont le respect de l'animal et de son environnement, le maintien des équilibres naturels et le développement des connaissances techniques nécessaires aux chasseurs.

1950-1965
Instauration du plan de chasse

L'association milite aussitôt auprès de toutes les instances concernées par la chasse pour faire évoluer la réglementation et adapter les techniques de prélèvements à une gestion rationnelle de la faune sauvage.

1954 - Les premiers plans de tirs sont instaurés en forêt domaniale.

1956 - Des arrêtés ministériels autorisent le tir individuel du brocard en été.

Sous la plume de François Sommer et de Claude Hettier de Boislambert naît la Charte française de la chasse au grand gibier, dite Charte de Saint Germain. A quelques termes près, c'est toujours celle de l'ANCGG.

1957 - Le premier Groupement d'Intérêt Cynégétique (GIC), celui des Vosges du Nord, est créé par Jean-Georges Urban, membre de l'ASCGG.

1959 - François Sommer entreprend des démarches auprès du Parlement, du Service de la chasse et de la Direction générale des Eaux et Forêts (futur ONF) pour donner des bases légales à la chasse à l'approche et à l'affût.

L'ASCGG préconise la création d'un timbre grand gibier destiné à financer les dégâts causés par le grand gibier.

1963 - Trois parlementaires, membres de l'Association, M. Edmond Bricout, questeur à l'Assemblée Nationale, MM René Karcher et Pierre Comte-Offenbach, députés, présentent et font adopter le 30 juillet la loi sur le plan de chasse facultatif, pour assurer une gestion raisonnée et durable des ongulés sauvages.

1964 - Le département de la Moselle est le premier à adopter le plan de chasse.

Claude Hettier de Boislambert

François Junk, second président de l'ANCGG
de 1965 à 1990

1965-1980

Mise en place progressive d'une gestion du grand gibier

1965 - François Junk, ami de François Sommer et directeur du parc de Belval, devient le second Président de l'ASCGG.

15 départements adoptent le plan de chasse.

1967 - André Malraux, Ministre de la Culture, inaugure la Maison de la Chasse et de la Nature, dans l'Hôtel Guénégaud, rue des Archives, à Paris, superbement restauré par M. et Mme Sommer. C'est toujours le siège social de notre Association.

L'ASCGG compte 135 membres dont 13 Présidents de Fédérations des chasseurs.

La loi sur les ACCA (Associations communales de chasse agréées) du Sénateur Fernand Verdeille (un des membres fondateurs de l'ASCGG) est promulguée.

L'ASCGG se prononce en faveur de l'instauration du permis de chasser. M. Comte-Offenbach est rapporteur du projet de loi.

1968 - Suppression du droit d'affût, qui conduira en 1974 à la création du système national d'indemnisation des dégâts de gibier.

1971 - François Sommer contribue largement à la création du Ministère de l'Environnement.
Le 1er catalogue des meilleurs trophées français paraît après un recensement effectué par François Sommer, François Junk et André Jacques Hettier de Boislambert.
Gérard Koehl, administrateur de l'ASCGG fonde le GIC des Vosges moyennes.

1er catalogue des meilleurs trophées français

1972 - Adoption des mesures limitant à 3 coups les armes à répétition semi-automatiques et interdisant le tir à la chevrotine. L'ASCGG continue de militer pour la généralisation du tir à balle du chevreuil.

1973 - Disparition de François Sommer, Président d'honneur de l'Association.

1977 - Parution du premier bulletin ronéotypé sous la plume d'André-Jacques Hettier de Boislambert.

1978 - L'Association change de nom et devient l'Association nationale des chasseurs de grand gibier (ANCGG). Elle compte alors 260 membres.

Les premières Journées nationales sont organisées à Marlenheim, dans le Bas-Rhin.

Vote de la généralisation du plan de chasse obligatoire à partir de la saison 1979-1980, sur tout le territoire national pour les espèces cerf, chevreuil, daim, mouflon

1986 : Le ministre de l'Environnement remet le diplôme des Honneurs Laurent Perrier de la chasse
De gauche à droite : Messieurs Maucourt, Alain Carignon, Bernard de Nonancourt et le Docteur Alain François

1980-1990
Déploiement des associations départementales.

1980 - La première ADCGG voit le jour en Dordogne.

Naissance de l'Union nationale pour l'utilisation des chiens de rouge (UNUCR). L'ANCGG, qui a toujours promu la recherche du grand gibier blessé, participe à cette importante création.

1982 - L'Association compte 800 membres, 33 délégués départementaux et 16 ADCGG affiliées. Elle sera désormais toujours présente au salon du Game Fair.

Les premiers plans qualitatifs du cerf sont instaurés dans 7 départements de l'Est de la France qui mettent en place une exposition annuelle des trophées.

Un arrêté ministériel institue une Commission nationale de mensuration des trophées dont André-Jacques Hettier de Boislambert est Président.

Nouvelle présentation du bulletin de liaison paru en juin 1983 sous le N°21

1983 - Nouvelle présentation du bulletin qui adopte une publication trimestrielle.

1984 - L'ANCGG milite en faveur de la légalisation de la chasse à l'arc.

1986 - Décès de Claude Hettier de Boislambert, co-fondateur de l'Association et ancien Président du Conseil international de la chasse.

Le 1er prix des Honneurs Laurent-Perrier de la Chasse est attribué à l'unité de gestion cynégétique 56 de la Meuse, présidée par le Docteur Alain François, pour sa gestion innovante du chevreuil et du sanglier.

1987 - L'ANCGG est agréée au titre de la Protection de la Nature (loi de 1976), ce qui lui donne la possibilité de se porter partie civile dans les procès pour atteinte à l'environnement.

1989 - Le plan de chasse devient obligatoire pour le chamois et l'isard.

André-Jacques Hettier de Boislambert, 3ème président de l'ANCGG.
de 1990 à 2000

1990-2000
Une réalisation capitale : le Brevet Grand Gibier

1990 - Parution chez Hatier du livre « Le Grand Gibier. Les espèces, la chasse, la gestion », ouvrage collectif coordonné par Guy Bonnet. Réédité depuis à 4 reprises, et complété par le manuel de révision, il demeure la référence en la matière.

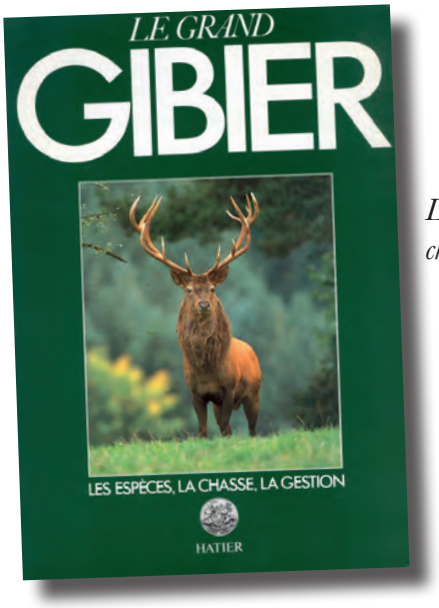

Le Grand Gibier, paru chez Hatier en 1990

Notre revue nationale s'appelle désormais Chasse Gestion.

André-Jacques Hettier de Boislambert succède à François Junk à la présidence de l'ANCGG. Yves Coquillot en est le secrétaire général.

1991 - Alain François fonde le Brevet Grand Gibier, épreuve (facultative) destinée à améliorer les connaissances et les compétences des chasseurs. La première session est organisée à Verdun.

1993 - Modification des statuts de l'Association conférant aux adhérents des Associations Départementales la qualité de membres associés de l'ANCGG qui acquiert ainsi une nouvelle dimension.

Instauration du timbre grand gibier national.

1998 - Interlocuteur essentiel du monde cynégétique, l'ANCGG poursuit son travail en faveur d'une réglementation appropriée, notamment en matière de traitement de la venaison et de sécurité (angle de 30°, port d'un gilet fluo en chasse collective).

Publication de la brochure « Gérer le cerf » qui sera réactualisée en 2008. L'ANCGG propose un plan qualitatif pour respecter ou rétablir l'équilibre des sexes et des classes d'âge.

L'Association publie les résultats de l'enquête sur l'efficacité des munitions, suite au dépouillement de 4400 rapports de tir reçus depuis 1990.

1999 - Naissance du 1er Brevet en Belgique.

A la fin du siècle, l'ANCGG compte 7480 membres.

Le docteur Alain François, 4ème président de l'ANCGG
de 2000 à 2013
Président de l'AFMT

2000-2012
La Reconnaissance d'utilité publique

2000 - Le Docteur Alain François devient le 4ème Président de l'ANCGG.
Jubilé de l'Association lors des Journées nationales de Rambouillet.
Présentation du site internet et du CD Rom de préparation au Brevet Grand Gibier.

2002 - 1er Brevet avec option Arc.

2003 - L'ANCGG reçoit une mention spéciale des Honneurs Laurent Perrier pour le Brevet Grand Gibier.

2004 - Le 10.000ème breveté est fêté au Game Fair.

2005 - Afin « d'élargir le propos de l'ANCGG et d'affirmer avec encore plus de force son attachement à la conservation de la nature », notre revue adopte le titre de Grande Faune.
L'ANCGG est consultée lors de l'élaboration de la loi relative au développement des territoires ruraux et de ses décrets d'application.
L'AFMT, (Association française de mensuration des trophées) succède au Comité national. Alain François en prendra la présidence en 2008 et elle sera agréée par le CIC en 2010.

Couverture du N°105 de la nouvelle revue Grande Faune, printemps 2005

2007 - Yves Coquillot disparaît brutalement, perte considérable pour l'ANCGG.

2008 - Grand succès du Symposium Cerf à Dijon, co-organisé par la FNC, l'ONCFS et l'ANCGG.

2009 - Participation de l'ANCGG au Plan national de maîtrise du sanglier, adopté en 2010.
Création du Comité de lecture et d'analyse dentaire (CLAD), groupe d'experts pour déterminer l'âge des grands cervidés.

2010 - 1er Brevet option Vènerie.
1er stage national de formation des cotateurs AFMT.

2012 - Consécration de nos actions en faveur de l'information et de la formation des chasseurs : un décret du Conseil d'État du 1er Août attribue à l'ANCGG la Reconnaissance d'utilité publique.

Gérard Bedarida, 5ème président de l'ANCGG depuis 2013

2013-2021
L'ANCGG sur tous les fronts

2013 - Gérard Bedarida accède à la présidence.

2014 - Le 27 février, décès d'André-Jacques Hettier de Boislambert. L'ANCGG perd son guide spirituel à l'âge de 85 ans.

L'association s'oppose au projet du Ministère de l'Écologie de ré-autoriser l'usage de la chevrotine dans certains départements.

Une délégation de l'ANCGG est reçue au Parlement européen, à Bruxelles.

L'association intervient dans le cadre de la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt.

2015 - Aux côtés de l'ONCFS et de la FNC, l'ANCGG participe au colloque sur les Indicateurs de changement écologique, qui se tient au château de Chambord.

Gérard Bedarida siège aux réunions sur le renouvellement des locations en forêt domaniale.

2016 - En collaboration avec le Centre national de la propriété forestière et l'Irstea, l'ANCGG lance une nouvelle formation sur l'équilibre forêt-gibier. Le but : aider les chasseurs à mieux appréhender les questions sylvo-cynégétiques.

Un logiciel baptisé Quiz Grand Gibier permet aux candidats de s'entraîner au brevet.

2017 - Disparition de Jean-Paul Grossin, co-responsable de Grande Faune avec Guy Bonnet. Ses remarquables films animaliers ont

toujours bénéficié du soutien de l'ANCGG.

Lors du Game Fair, exposition sur le thème des vieux cerfs, mise ensuite à la disposition des Associations Départementales. Celles de 2018 et 2019 seront consacrées au sanglier et au chamois.

Au Game Fair, remise du premier prix des Honneurs de la chasse Laurent-Perrier/Groupama

L'ADCGG et la Fédération des chasseurs des Côtes-d'Armor ainsi que le CNPF de Bretagne reçoivent au Game Fair le 1er Prix des Honneurs Laurent-Perrier pour leur travail sur l'équilibre Forêt-Gibier, coordonné par Pierre Brossier et Jacky Pallu.

2018 - Avec la chaîne Seasons et le réalisateur Dominique Avron, l'ANCGG produit un film sur l'Identification du grand gibier. La revue Connaissance de la Chasse lui attribue le Prix Cynégética.

Après avoir formé des moniteurs de tir nationaux avec la collaboration de l'ENIT (École nationale d'instruction au Tir), l'ANCGG lance une nouvelle formation au tir de chasse qui doit permettre aux chasseurs d'améliorer leurs résultats.

L'ANCGG participe à la réflexion prospective « Chasse, Nature et Société 2040 » initiée par la Fondation François Sommer.

2019 - L'association est consultée dans le cadre du rapport des parlementaires Alain Péréa et Jean-Noël Cardoux sur la maîtrise du Grand gibier et des dégâts.

Le logiciel de cotation des trophées est mis en ligne, avec un catalogue de plus de 23 000 trophées homologués depuis1971.

Les fonds reçus du prix des Honneurs Laurent-Perrier sont utilisés pour la création d'une plate-forme de formation en ligne sur l'équilibre forêt-gibier.

2020 - La crise sanitaire liée au Covid 19, contraint l'ANCGG à reporter les festivités des 70 ans de l'association à 2021.

L'ANCGG en 2021...

- Association reconnue d'utilité publique depuis 2012.
- Plus de 8000 membres.
- 80 associations départementales affiliées qui organisent le Brevet Grand Gibier dans toute la France et en Belgique.
- 21000 brevetés depuis 1991.
- Un logiciel «Quiz» d'entraînement en ligne du brevet, contenant 1400 questions.
- Un logiciel de cotation et un catalogue en ligne de l'Association Française de Mensuration des Trophées.
- Des formations spécifiques :
  - Équilibre forêt-gibier
  - Perfectionnement au tir de chasse
- « Le Grand Gibier », ouvrage de base du Brevet.
- Un manuel de révision, régulièrement remis à jour.

- Une revue trimestrielle, « GRANDE FAUNE Chasse Gestion » éditée à 6000 exemplaires.

ANCGG - Siège social : 60 rue des Archives - 75003 PARIS
Adresse administrative : 63 rue Corneille - 78150 LE CHESNAY
www.ancgg.org - contact@ancgg.org